



## JOHN LOCKE, UNE THEOLOGIE DE L'EDUCATION

**Pierre Lurbe**

*Université de Rennes 2 — Haute Bretagne*

Si l'éducation religieuse constitue une partie du programme éducatif que Locke décrit dans *Some Thoughts Concerning Education*, les développements proprement théologiques en sont largement absents, mis à part un bref passage concernant la nature de Dieu.<sup>1</sup> Pourtant, *STCE* repose sur une théologie sous-jacente, c'est-à-dire sur un ensemble de présupposés théologiques qui sont tenus pour acquis, et ne font l'objet d'aucune explicitation. *STCE* relève en effet de l'usage civil — ou populaire — du langage, et non de son usage philosophique, distinction à laquelle Locke fait allusion dans l'ouvrage lui-même :

That which every gentleman (that takes any care of his education) desires for his son, besides the estate he leaves him, is contained (I suppose) in these four things : *virtue, wisdom, breeding, and learning*. I will not trouble myself whether these names do not sometimes stand for the same thing, or really include one another. It serves my turn here to follow the popular use of these words ; which, I presume, is clear enough to make me understood, and I hope there will be no difficulty to comprehend my meaning. [*STCE*, 134, 102]

Ce passage ne prend tout son sens que si on le rapproche de ce qu'il écrivait dans *An Essay concerning Human Understanding* :

§3. Secondly, As to Communication by Words, that too has a double use.

I. Civil

II. Philosophical

First, by their civil Use, I mean such a communication of Thoughts and Ideas by Words, as may serve for the upholding common Conversation and Commerce, about the ordinary Affairs and Conveniences of civil Life, in the Societies of Men, one amongst another.

Secondly, by the Philosophical use of Words, I mean such an use of them, as may serve to convey the precise Notions of Things, and to express, in general Propositions, certain and undoubted Truths, which the Mind may rest upon, and be satisfied with, in its search after true

---

<sup>1</sup> John Locke, *Some Thoughts Concerning Education* [1693], ed. Ruth W. Grant and Nathan Tarcov (Indianapolis/Cambridge : Hackett Publishing Company, Inc., 1996) 136, 102-103. Dorénavant, le titre de l'ouvrage sera donné sous forme abrégée — *STCE* — dans le corps de l'article ; les références aux citations seront données directement à leur suite, sous la forme [*STCE*, section (§), page(s)].

Knowledge. These two Uses are very distinct; and a great deal less exactness will serve in the one, than in the other, as we shall see in what follows.<sup>2</sup>

Par définition, en raison de sa forme — son caractère informel d'entretien familial et presque à bâtons rompus — et de sa nature — il s'agit de quelques pensées sur l'éducation, et non d'un traité en bonne et due forme — *STCE* relève du premier type d'usage du langage, l'usage civil. Mais paradoxalement, c'est en cela justement que réside sa difficulté pour nous : le caractère simple et sans apprêts de l'ouvrage nourrit l'illusion que ces pensés relèveraient d'une sorte de bon sens facile à partager, et dont on ne voit pas que dire sauf à se résigner à la paraphrase. Mais ce n'est qu'une illusion, rendue possible par le fait que les présupposés philosophiques et même théologiques qui structurent en profondeur *STCE* demeurent quasiment invisibles, et ne se décèlent, pour les plus enfouis d'entre eux, que par quelques affleurements ici et là. Mon propos sera donc de les faire apparaître.

Avant même d'en venir à la pensée propre de Locke, l'on commencera par rappeler quelques évidences utiles pour notre propos. Tout d'abord, *STCE* s'inscrit dans une longue tradition protestante de manuels d'éducation à l'intention des pères de famille.<sup>3</sup> Mais en quoi s'agit-il d'une tradition spécifiquement protestante ? Parmi la multitude de conséquences qu'a entraîné la Réforme protestante, la plus importante pour ce qui nous concerne est la considérable réévaluation du rôle dévolu à la famille dans la société, elle-même consécutive à la valorisation du mariage au détriment du célibat consacré, qui n'est plus pensé comme la forme suprême de l'accomplissement humain et comme l'état le plus propice au salut. Cette valorisation est surdéterminée par un autre facteur : le souci protestant de favoriser l'instruction générale et l'éducation, ne serait-ce que pour que chacun puisse lire par lui-même les Saintes Écritures, mais aussi pour le plus grand bien de la cité. De cette affinité entre protestantisme et éducation, nulle meilleure preuve peut-être que le fait que parmi les grands fondateurs de la pédagogie, se trouvent deux protestants, Comenius au XVII<sup>e</sup> siècle, Oberlin au XVIII<sup>e</sup> siècle, qui l'un et l'autre articulèrent explicitement leur projet pédagogique à leur pensée théologique.<sup>4</sup> Le résultat de cette mutation culturelle d'origine protestante est que la famille devint le lieu privilégié de l'éducation au sens large, comprenant à la fois une dimension morale, une dimension religieuse, et une dimension sociale. Par tout un jeu d'homologies, la famille fut pensée simultanément comme petite église et comme petite république, et fondamentalement comme l'école où s'apprenaient les principes qui feraient de chacun un bon sujet et un bon croyant ou bien un bon gouverneur dans l'Église ou dans l'État. Comme l'écrivait W. Gouge en 1627 :

---

<sup>2</sup> John Locke, *An Essay concerning Human Understanding* [1690], ed. Peter H. Nidditch (Oxford : Clarendon Press, [1975], 1979) Book II, Chapter ix, §3, 476.

<sup>3</sup> Le destinataire des lettres qui forment la matière de *STCE* était lui-même un gentilhomme et père de famille protestant.

<sup>4</sup> *Encyclopédie du protestantisme* ( Paris : Cerf, et Genève : Labor et Fides, 1995) article « Éducation ».

A family is a little church and a little commonwealth whereby trial may be made of such as are fit for any place of authority or of subjection in Church or Commonwealth. Or rather it is a school wherein the first principles and grounds of government and subjection are learned.<sup>5</sup>

À bien des égards, certes, Locke ne se conforme pas entièrement à cette tradition. On le sait, il n'investit pas le père de famille de ce pouvoir absolu qui lui était volontiers attribué dans les manuels d'éducation des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, et il est plus sensible aux différences qu'aux ressemblances entre la famille d'une part, et l'État ou l'Église de l'autre. Il n'empêche que, malgré ces divergences, *STCE* n'eût pas été pensable en dehors de cette tradition protestante dans laquelle il s'inscrit, quand bien même il s'agit de s'y inscrire en rupture.

On rappellera ensuite que Locke, bien que devenu officiellement anglican, est issu d'une famille puritaine, et spécifiquement presbytérienne. De cet héritage puritain, *STCE* reprend au moins trois éléments. Je n'en évoquerai pour l'instant que deux, réservant le troisième à un moment ultérieur de mon exposé.

Le premier élément — mais sans doute le moins important, car il peut aussi provenir d'une autre tradition — est la nécessité, sur laquelle Locke insiste tant, d'apprendre à maîtriser ses désirs, à se refuser leur satisfaction immédiate, et à en différer la gratification pour un bénéfice en fin de compte plus grand. Le terme « bénéfice » est choisi à dessein en raison de sa double valence, à la fois psychologique — le plaisir que l'on retire de quelque chose — et économique, le gain que l'on obtient. On sait comment cette caractéristique psychologique a pu être valorisée et littéralement mise à profit dans le cadre de l'éthique protestante du travail, et tout spécialement dans sa variante puritaine. On y reconnaît la matrice de cette vertu de tempérance et d'économie (*thrift*) qui connut de belles heures à l'époque victorienne, mais qui existait déjà de longue date. Nombreux sont les passages dans lesquels Locke y revient ; celui-ci est particulièrement caractéristique :

As the strength of the body lies chiefly in being able to endure hardships, so also does that of the mind. And the great principle and foundation of all virtue and worth is placed in this, that a man is able to deny himself his own desires, cross his own inclinations, and purely follow what reason directs as best though the appetite lean the other way. [*STCE*, 33, 25]

Toutefois, cette autodiscipline dont Locke fait l'éloge a également une origine stoïcienne, et le philosophe anglais était grand lecteur de Sénèque et surtout de Cicéron. Même si le puritanisme en a proposé une expression moderne, il est permis de penser que Locke a puisé aux deux sources. Il n'est pas indifférent non plus que ce rejet de la gratification immédiate soit un

---

<sup>5</sup> Kenneth Charlton, *Education in Renaissance England* (London : Routledge and Kegan Paul, and Toronto : University of Toronto Press, 1965) cité p. 200. Gouge décrit également la famille comme un « seminary for all other societies » [*Ibid*].

élément central de la pensée morale d'un philosophe qui se défiait tant des prestiges de l'immédiateté sous toutes ses formes, et qui, aux illusions de la soi-disant illumination mystique (*enthusiasm*), préférait le détour tâtonnant, mais autrement sûr, de la raison discursive.

Le deuxième élément, dont l'origine puritaine est cette fois hors de doute, est la doctrine de la vocation. Car puisque Locke écrit pour la *gentry*, son objet est bien de définir en quoi consiste la vocation d'un gentilhomme, d'en indiquer les traits marquants, de préciser comment il faut s'y préparer. Dès l'épître dédicatoire, il affirme en effet que, de toutes les vocations, la vocation de gentilhomme est celle dont il faut prendre le plus grand soin, en raison du rôle éminent qu'ont les gentilshommes dans la société.<sup>6</sup> Son recueil de conseils n'a pas d'autre objet : « I have above written concerning education, all tending towards a gentleman's calling » [STCE, § 201,153].

Mais que faut-il entendre au juste par ce terme ? La traduction de *calling* par « vocation » semble aller de soi, mais elle masque un problème que va nous révéler un bref retour aux sources, c'est-à-dire au verset des épîtres pauliniennes où prend sa source la doctrine de la vocation. Ce détour nous permettra de mieux saisir ce qu'entend Locke par ce terme (*calling*) qui, même relativement peu usité dans SCTE, en est néanmoins l'une des clés de compréhension.

Le verset en question est I Cor., 7, 20, dont la traduction anglaise, dans la version autorisée du roi Jacques, est la suivante : « Let every man abide in the same calling wherein he was called ». Le verset 24 précise et complète : « Brethren, let every man, wherein he is called, therein abide with God ».<sup>7</sup> Dans le verset 20, *call* apparaît deux fois : la première fois sous forme substantivée (*calling*), désignant la « vocation » dans laquelle on se trouve et dans laquelle on est invité à demeurer, la seconde fois sous forme de verbe et dans la voix passive (*wherein he was called*), désignant l'appel que Dieu nous adresse. Ce même terme renvoie donc à deux réalités différentes, ce qu'explicite parfaitement la traduction française du même verset, dans laquelle ces deux formes d'appel sont nettement différenciées par un changement de vocabulaire. Dans la traduction de la Nouvelle version Segond révisée, nous lisons en effet : « Que chacun demeure dans l'état où il était lorsqu'il a été appelé » ; puis au verset 24 : « Que chacun, frères, demeure devant Dieu dans l'état où il était lorsqu'il a été appelé ».<sup>8</sup>

---

<sup>6</sup> « The well educating of their children is so much the duty and concern of parents, [...] that I would have everyone lay it seriously to heart and, [...] set his helping hand to promote everywhere that way of training up youth with regard to their several conditions which is the easiest, shortest, and likeliest to produce virtuous, useful, and able men in their distinct callings: though that most to be taken care of is the gentleman's calling. For if those of that rank are by their education once set right, they will quickly bring all the rest into order » [STCE, Dedication, 8].

<sup>7</sup> *The Bible. Authorized King James version, With Apocrypha*, ed. Robert Carroll and Stephen Prickett (Oxford and New York : Oxford University Press, 1997) 211 (pagination du Nouveau Testament) pour ces deux citations.

<sup>8</sup> *La Sainte Bible. Nouvelle version Segond révisée* (Villiers-le-Bel : Alliance Biblique Universelle, 1998) 236 (pagination du Nouveau Testament) pour ces deux citations.

Pour répondre à l'appel de Dieu et faire son salut, l'homme n'a donc nul besoin de changer d'état, c'est-à-dire en somme de condition sociale : les deux choses ne sont pas liées, et le salut est offert à chacun indépendamment de son état dans le monde. Pourtant, le terme de « vocation » est bel et bien justifié dans les deux cas. En effet, dans un cas comme dans l'autre, l'homme est appelé par Dieu. Qu'il s'agisse d'appeler tous les hommes à le suivre en vue du salut — et c'est la vocation générale — ou d'appeler chacun à occuper dans le monde la place propre qui lui revient — et c'est la vocation particulière — c'est toujours Dieu qui garde l'initiative. Que Locke use de la distinction entre ces deux formes de vocation, c'est ce que ses textes démontrent à l'envi. À ses yeux, il n'est pas de tâche plus importante pour l'homme que de répondre à cet appel, qui s'adresse à tous, qu'est la vocation générale, comme en témoigne ce passage de son Journal, en date de 1677 :

Heaven being our great business and interest the knowledge which may direct us thither is certainly soe too, soe that this is without peradventure the study which ought to take up the first and cheifest [sic] place in our thoughts.<sup>9</sup>

Mais en outre, chacun est tenu de s'acquitter de la tâche qui est la sienne dans le cadre de sa vocation particulière, comme Locke l'écrit en termes explicites, et même brutaux, à son ami William Molyneux en 1694 : « I think that everyone, according to that way providence has placed him in, is bound to labor for the publick good, as far as he is able, or else he has no right to eat ».<sup>10</sup> Être gentilhomme, c'est donc un état voulu par Dieu, qui entraîne des devoirs en vue desquels il convient d'être éduqué.

Certes, le débat sur la vocation est ancien dans la Réforme. Luther, le premier, a réfléchi à la question. Mais si Locke s'inscrit bien, de ce point de vue, dans la tradition puritaine, c'est parce que la distinction entre vocation générale et vocation particulière a été véritablement conceptualisée par les théologiens puritains, au premier rang desquels William Perkins (1558-1602), auteur d'un *Traité des vocations* (*Treatise of the Vocations*) publié après sa mort, en 1603.<sup>11</sup> Comme chez Perkins, la notion de vocation particulière vise surtout chez Locke les vocations institutionnelles (magistrat, ministre de l'Église), c'est-à-dire les rôles d'ordre, qui touchent à l'essence de la société et à ce qui la fait tenir ensemble ; à nouveau, comme chez Perkins, Locke met l'accent sur le bénéfice social que l'on doit attendre de la vocation particulière, qui n'est valide que si elle contribue au « bien commun » (*publick good*), pour reprendre la formulation de la lettre à Molyneux<sup>12</sup> ; de même encore que Perkins — et c'est sans doute là le trait le plus authentiquement puritain de sa pensée — Locke accorde une place aux

<sup>9</sup> R. Woolhouse, « Locke's theory of knowledge », Vere Chappell, ed. (*The Cambridge Companion to Locke*, Cambridge : Cambridge University Press, 1997) cité p. 170.

<sup>10</sup> John Marshall, *Resistance, Religion and Responsibility* (Cambridge : Cambridge University Press, [1994] 1996) cité p. 317.

<sup>11</sup> Sur la doctrine de la vocation, voir Annette Disselkamp, *L'éthique protestante de Max Weber* (Paris : PUF, 1994) en particulier 162-168.

<sup>12</sup> On reconnaît ici au passage les prémisses de l'utilitarisme.

métiers (*trades*), et, surtout, il va jusqu'à affirmer, à l'encontre des préjugés courants, qu'un métier — même et surtout un métier manuel — n'est pas incompatible avec la dignité de l'état de gentilhomme :

I have one thing more to add, which as soon as I mention, I shall run the danger of being suspected to have forgot what I am about and what I have above written concerning education, all tending towards a gentleman's calling, with which a *trade* seems wholly to be inconsistent. And yet, I cannot forbear to say, I would have him *learn a trade, a manual trade*, nay two or three, but one more particularly. [STCE, 201, 153]<sup>13</sup>

J'évoquais à l'instant l'idée selon laquelle une vocation particulière n'était pleinement justifiée que si elle entraînait un bénéfice social. Or, le but même de l'éducation selon Locke est de rendre capable de contribuer au bien commun, c'est-à-dire au bien de la société dans laquelle on vit. Il est du devoir des parents de bien éduquer leurs enfants parce que le bien-être et la prospérité de la nation en dépendent.<sup>14</sup> Le devoir parental s'articule donc, pour ainsi dire vers l'aval, à la notion d'utilité sociale. Peut-être est-ce en ce point que se manifeste le plus nettement la distinction entre l'usage civil du langage et son usage philosophique ou, en l'espèce, théologique. Car le devoir parental envers la société, qui est somme toute utilitaire, est lui-même second par rapport à un devoir plus originaire encore, mais que STCE ne mentionne pas : le devoir qu'ont les parents, en amont cette fois, c'est-à-dire envers Dieu, de prendre soin de leurs enfants. Le projet éducatif de Locke n'acquiert tout son sens que si l'on mesure l'importance de ce devoir premier des parents envers Dieu, dont l'éducation n'est qu'une partie :

But to supply the defects of this imperfect state, till the improvement of growth and age hath removed them, Adam and Eve, and after them all parents were, by the law of nature, under an obligation to preserve, nourish, and educate the children, they had begotten, not as their own workmanship, but the workmanship of their own Maker, the Almighty, to whom they were to be accountable for them.<sup>15</sup>

Aux yeux de Locke, les parents sont donc responsables de leurs enfants devant Dieu ; c'est à lui qu'ils doivent rendre compte, et même le cas échéant rendre des comptes (autre valeur d'*accountable*) quant à la manière dont ils s'en sont occupés. Les présupposés qui sous-tendent cette affirmation doivent être explicités ; on les trouvera, pour l'essentiel, dans deux chapitres-clés des *Traité du gouvernement civil*, le chapitre 6 du premier

---

<sup>13</sup> Les italiques sont dans l'original. Voir aussi STCE, §210, 157. Cet autre théologien puritain qu'est Richard Steele (1629-1692), contemporain de Locke, ira jusqu'à écrire, dans *The Trademan's calling* (1684) que les anciens états n'ont aucune supériorité par rapport aux métiers. Voir *Encyclopédie du protestantisme* (op. cit.) article « Vocation ».

<sup>14</sup> « The well educating of their children is so much the duty and concern of parents, and the welfare and prosperity of the nation so much depends on it... » [STCE, Dedication, 8].

<sup>15</sup> John Locke, *Two Treatises of Government* [1690], ed. Mark Goldie (London: Dent, and Rutland (Vermont): Charles E. Tuttle, 1993), *Second Treatise*, 6, §6, 142. Dorénavant, le titre de l'ouvrage sera donné sous forme abrégée (FT ou ST selon qu'il s'agit du premier ou du second traité) dans le corps de l'article ; les références aux citations seront données directement à leur suite, sous la forme [FT/ST, chapitre, section (§), page(s)].

traité (« Of Adam's Title to Sovereignty by Fatherhood »), ainsi que le chapitre 6 du second traité (« Of paternal power »), d'où provient la citation à l'instant donnée.

Dans ses grandes lignes, le raisonnement de Locke est le suivant. Contrairement à ce que soutient la tradition héritée d'Aristote et que reprend Robert Filmer dans *Patriarcha*,<sup>16</sup> à savoir que les hommes sont naturellement inégaux, Locke soutient à de nombreuses reprises la thèse de l'égalité naturelle entre les hommes.<sup>17</sup> Prise à la lettre, cette thèse rencontre une difficulté aussi évidente qu'immédiate : si l'on voit à la rigueur en quel sens deux personnes adultes peuvent être dites égales, on voit mal par contre comment et en quel sens un enfant pourrait être dit l'égal de l'adulte, dont il n'a par définition ni la force, ni les capacités. On verra pourtant dans un instant qu'il n'est pas absurde, malgré les apparences, d'affirmer que sous un certain rapport, les enfants sont bien les égaux de leurs parents. Avant d'en venir là, toutefois, la première réponse que l'on peut faire à l'objection à l'instant soulevée est la suivante : on peut certes dire que par nature et de naissance, les hommes sont libres et rationnels, mais liberté et raison n'existent qu'en puissance chez l'enfant. Il s'agit de potentialités qui ne seront actualisées qu'avec l'âge, et au moyen d'une éducation avisée : « Thus we are born free, as we are born rational ; not that we have actually the exercise of either: age that brings one, brings with it the other too » [ST, 6, 61, 144]. À l'égard de leurs enfants, et bien que Locke n'emploie pas, sauf erreur, le terme dans ce contexte, la responsabilité des parents a la nature d'un *trust*, d'un mandat qui leur est confié. Le père et la mère sont mandatés par Dieu pour conduire leurs enfants jusqu'à ce point de maturité où ils seront leurs égaux en raison, et par là même capables de rendre raison de leurs actions. Il s'agit d'amener l'enfant de l'état imparfait dans lequel il se trouve par définition à l'état d'adulte responsable :

The power, then, that parents have over their children, arises from that duty which is incumbent on them, to take care of their offspring, during the imperfect state of childhood. To inform the mind, and govern the actions of their yet ignorant nonage, till reason shall take its place, and ease them of that trouble, is what the children want, and the parents are bound to. [ST, 6, 58, 142]

Le gouvernement des parents est donc temporaire, n'est institué que pour le bien de l'enfant, et prend fin quand s'achève sa minorité : « The subjection of a minor places in the father a temporary government, which terminates with the minority of the child » [ST, 6, 67, 147].

Mais une autre difficulté se présente : car pour quelle raison, en vertu de quoi faudrait-il décrire les devoirs des parents envers les enfants en

---

<sup>16</sup> Robert Filmer, *Patriarcha, or the Natural Power of Kings* (1680). Voir le livre de Franck Lessay, *Le débat Locke-Filmer* (Paris : PUF, 1998), pour la traduction française de cet ouvrage et la présentation des enjeux du débat entre ces deux auteurs.

<sup>17</sup> « To understand political power right, and derive it from its original, we must consider what state all men are naturally in, and that is, a state of perfect freedom to order their actions ... A state also of equality, wherein all the power and jurisdiction is reciprocal, no one having more than another » [ST, 6, 4, 116].

termes de *trust* ? N'est-il pas beaucoup plus cohérent de suivre le point de vue de Sir Robert Filmer, pour qui tout enfant est placé dans la dépendance et sous l'autorité de celui qui l'a engendré ? Aux yeux de Filmer, la qualité de père confère un droit naturel de domination<sup>18</sup> qui s'étend bien au-delà, par son ampleur et sa durée, du mandat limité qu'envisage Locke. Ce droit de domination tient son origine et sa légitimité de l'ordre biologique : « 'this natural dominion of Adam', says he [Filmer], 'may be proved out of Grotius himself, who teacheth, that *generatione jus acquiritur parentibus in liberos* [by generation parents acquire a right over their children]' » [FT, 6, 50, 37]. À supposer même que l'argument soit recevable — et Locke a les plus grands doutes à cet égard : comment un fait purement biologique fonderait-il un droit de cette nature et de cette ampleur ? — encore faudrait-il que l'on puisse réellement tenir les parents pour les créateurs de leurs enfants, au sens propre. Or il n'en est rien. Les parents sont si peu les créateurs de leurs enfants, si peu ceux qui leur donnent vie, qu'ils ne savent littéralement pas ce qu'ils font quand ils font un enfant. Sur ce chapitre, la critique de Locke est cinglante :

How can he be thought to give life to another, that knows not wherein his own life consists? Philosophers are at a loss about it after their most diligent enquiries; and anatomists, after their whole lives and studies spent in dissections, and diligent examining the bodies of men, confess their ignorance in the structure and use of many parts of man's body, and in that operation wherein life consists in the whole. And doth the rude ploughman, or the more ignorant voluptuary, frame or fashion such an admirable engine as this is, and then put life and sense into it? Can any man say, he formed the parts that are necessary to the life of his child? Or can he suppose himself to give the life, and yet not know what subject is fit to receive it, nor what actions or organs are necessary for its reception or preservation? [FT, 6, 52, 38-39]

De ce passage développé et explicite, nous trouvons un écho assourdi et à peine intelligible dans *STCE*, si du moins nous ignorons la provenance et la signification de l'argument : « and they should be afraid to put nature out of her way in fashioning the parts *when they know not how the least and meanest is made* » [STCE, 11, 15] (mes italiques). De leurs enfants, les parents ne sont donc que la cause occasionnelle, c'est-à-dire les instruments dont se sert Dieu pour accomplir son dessein, qui est de perpétuer l'espèce humaine. Ce n'est donc pas tant le désir d'avoir des enfants que Dieu a implanté dans l'espèce humaine, qu'un « puissant désir de copuler », dont l'enfant se trouve souvent être le résultat inattendu et non désiré :

God in his infinite wisdom has put strong desires of copulation into the constitution of men, thereby to continue the race of mankind, which he doth most commonly without the intention, and often against the consent and will of the begetter. [FT, 6, 54, 40]

De plus, même dans le cas où un homme et une femme ont le dessein d'avoir un enfant, ils n'en sont, à nouveau, que la cause occasionnelle, et non les créateurs :

---

<sup>18</sup> « A natural right of dominion », comme l'écrit Locke commentant Filmer [FT, 6, 50, 37].



And indeed those who desire and design children, are but the occasions of their being, and when they design and wish to beget them, do little more towards their making, than Deucalion and his wife in the fable did towards the making of mankind, by throwing pebbles over their heads. [*Ibid.*]

L'enfant ne reçoit donc de ses parents ni sa vie, ni son être, qu'il tient de Dieu seul : c'est en ce sens que l'on peut dire de l'enfant, comme le disait le passage cité au début de ce développement, qu'il est l'ouvrage de Dieu (« the workmanship of their own Maker, the Almighty »). Si donc la relation entre parents et enfants, pour Locke, relève d'un *trust*, d'un mandat limité, ce n'est pas en vertu d'un choix arbitraire et infondé de sa part, mais en raison de cette donnée première, et pour lui irréfutable, que les enfants sont l'ouvrage de Dieu. Au sens fort, leur créateur est donc fondé à demander des comptes aux parents à propos des créatures qu'il leur a confiées, de même qu'il est fondé à leur imposer le devoir de les éduquer. Ce devoir est même si important qu'il constitue la « première part » du devoir parental :

The first part then of paternal power, or rather duty, which is education, belongs so to the father that it terminates at a certain season ; when the business of education is over it ceases of itself, and is also alienable before. [*ST*, 6, 69, 149]

Aurions-nous perdu de vue au passage la question de l'égalité des parents et des enfants? Cela est si loin d'être le cas que, bien au contraire, nous comprenons maintenant sous quel rapport les enfants sont actuellement et non plus potentiellement les égaux de leurs parents. Égaux, parents et enfants le sont de manière fondamentale, car les uns et les autres tiennent leur être directement de Dieu même, et de Dieu seul. En tant qu'ils sont également créatures de Dieu, les êtres humains sont tous égaux entre eux. Tous sont en somme à équidistance par rapport à Dieu, dans un rapport vertical direct qui interdit à quiconque de se prétendre par nature au-dessus des autres. Ce n'est plus le père qui est décrit comme un roi, ni le roi comme un dieu,<sup>19</sup> mais Dieu qui est décrit comme un père aimant, conformément à l'analogie biblique:

And therefore God Almighty when he would express his gentle dealing with the Israelites, he tells them, that though he chastened them, 'he chastened them as a man chastens his son' [*Deuteronomy* 8 : 5], i.e. with tenderness and affection, and kept them under no severer discipline than what was absolutely best for them, and had been less kindness to have slackened. [*ST*, 6, 67, 148]

Il est toutefois une autre analogie, dont *STCE* contient de nombreux exemples : celle qui fait de l'enfant encore privé de raison l'analogue de

---

<sup>19</sup> « The state of Monarchy is the supremest thing upon earth ; for kings are not only God's lieutenants upon earth and sit upon God's throne, but even by God himself they are called gods... Kings are also compared to the fathers of families, for a king is truly *parens patriae*, the politic father of his people » [Jacques I<sup>er</sup>, discours au Parlement du 21 décembre 1610].

l'homme déraisonnable de l'état de nature, c'est-à-dire de celui qui vit dans l'ignorance qu'il existe une loi de nature à laquelle il est moralement tenu de se soumettre quand bien même elle n'est pas encore proclamée de façon positive. On sait que c'est à cause de tels hommes qu'il faut se résoudre à quitter l'état de nature, dont ils perturbent sans cesse la tranquillité. Certes, il ne s'agit pas d'une analogie que Locke pose explicitement. Il n'empêche que les termes qu'il emploie pour décrire la psychologie de l'enfant, et même du nourrisson, évoquent inmanquablement cet homme entièrement voué aux passions, et encore incapable de loi, qui sévit dans l'état de nature. Dès le berceau, l'homme se caractérise par l'amour de la liberté,<sup>20</sup> mais la passion dominante — c'est le cas de le dire — de l'enfant, c'est justement l'amour de la domination (« love of dominion », *STCE*, 105, 77), ainsi qu'un amour égocentrique de soi.<sup>21</sup> Cette volonté de puissance et de domination s'étend à la fois aux personnes — il faut faire ployer la volonté des parents à force de pleurs, de cris et de mauvaise humeur<sup>22</sup> — et aux choses, dont les enfants cherchent à s'accaparer quand bien même elles ne sont point leurs.<sup>23</sup> Ce trait universel de la psychologie enfantine étant à l'origine de la plupart des conflits qui empoisonnent la vie humaine,<sup>24</sup> il importe de l'éradiquer le plus tôt possible.<sup>25</sup>

Mais ce constat renvoie lui-même à une question : d'où vient cette tendance à la domination ? Ou pour la poser en termes plus directement théologiques, faudrait-il reconnaître dans cette tendance la trace du péché originel ? Sans doute est-ce le cas, mais il faudra dire alors que ce n'est en effet qu'une trace, et qu'en employant les moyens appropriés, l'éducation peut venir à bout de cette passion dangereuse et rendre l'homme vertueux. Aux yeux de Locke, le seul véritable héritage du péché originel, celui auquel nul ne peut se soustraire, c'est la mort. Si par son péché, le premier homme a introduit la mort dans le monde, ses descendants n'en ont pas pour autant hérité une propension au mal qui serait inéradiquable par les seuls efforts humains, et dont seule la grâce divine pourrait venir à bout. En cela, Locke est beaucoup plus proche des théologiens latitudinaux de l'Église d'Angleterre, pour lesquels la nature humaine est certes blessée par le péché, mais non de manière irrémédiable, que des théologiens calvinistes et puritains de stricte obédience, qui pensent à la suite d'Augustin que le péché d'Adam a été imputé dans toute son ampleur à sa postérité tout entière. Selon la perspective augustinienne, tous les hommes sont esclaves du péché,

---

<sup>20</sup> « We naturally, as I said, even from our cradles, love liberty and have therefore an aversion to many things for no other reason but because they are enjoined us » [*STCE*, 148, 113-114].

<sup>21</sup> « Our first actions being guided more by self-love than reason or reflection... » [*STCE*, 110, 82].

<sup>22</sup> « They would have their desires submitted to by others ; they conted for a ready compliance from all about them, especially from those that stand near or beneath them in age or degree, as soon as they come to consider others with those distinctions » [*STCE*, 104, 76].

<sup>23</sup> « Another thing wherein they show their love of dominion is their desire to have things to be theirs ; they would have property and possession, pleasing themselves with the power which that seems to give and the right they thereby have to dispose of them as they please » [*STCE*, 105, 77].

<sup>24</sup> « ...these two roots of almost all the injustice and contention that so disturb human life ... » [*STCE*, 105, 77].

<sup>25</sup> « Early to be weeded out », selon la métaphore de jardinage qu'affectionne Locke [*Ibid.*].

et incapables de libre-arbitre. Par contre, dans l'œuvre de Locke en général, et dans *STCE* en particulier, tout indique que le philosophe anglais a abandonné la conception puritaine du péché, dans toute sa radicale âpreté, au profit d'une conception moins abrupte, dans laquelle les effets du péché sont considérablement minorés et ses droits largement rendus à la nature.<sup>26</sup> Tout l'indique ; enfin, presque tout.

Reprenons en effet le tout début de *STCE*. Dès la première section de l'ouvrage, nous lisons en effet ceci : « I may say that of all the men we meet with, nine parts of ten are what they are, good or evil, useful or not, by their education. 'Tis that which makes the great difference in mankind » [*STCE*, 1, 10]. Si donc l'éducation permet d'expliquer les différences entre les hommes dans neuf cas sur dix, il reste le dixième cas, soit tout de même le dixième de l'humanité, ce qui n'est pas rien. Et même en laissant de côté, sur ce dixième, ceux qui sont bons — car ils ne posent pas problème — il reste encore ceux qui sont méchants (*evil*), ceux donc qu'aucune éducation n'a jamais réussi à amender et à remettre dans le droit chemin. Mais ne s'agirait-il pas, justement, de ces élèves qui font le désespoir de Locke, de ces élèves à ce point réfractaires à toute raison qu'il faut recourir contre eux, à l'encontre de tous les principes d'éducation développés dans *STCE*, à la force et aux coups ? À la désobéissance arrêtée, maligne, expression d'une volonté perverse ou pervertie, on ne peut plus en effet répondre que par les coups :

But if there were a *perverseness* in the will, if it were a designed, resolved disobedience, the punishment is not to be measured by the greatness or smallness of the matter wherein it appeared, but by the opposition it carries and stands in to that respect and submission [that] is due to the father's orders. [*SCTE*, 8, 56] (italiques dans le texte)

Aveu d'échec, et de radicale impuissance, que ce recours au châtiment corporel, si rigoureusement banni par ailleurs. Dans ces cas extrêmes, Locke se heurte à la limite de ses propres principes éducatifs. Il fait l'amère et déroutante expérience d'une résistance inexplicable, qui dépasse les prises de la simple raison ; il est confronté à une volonté obstinément rebelle, radicalement perverse,<sup>27</sup> dont rien ne peut venir à bout, sinon peut-être les coups. Et quand les coups eux-mêmes ne suffisent plus, c'est-à-dire quand les moyens purement humains ont échoué, l'ultime recours est d'en appeler à Dieu par la prière.<sup>28</sup>

C'est ici que se trouve le troisième élément de l'héritage puritain dans *STCE*, dont la présentation a été si longtemps différée. Certes, Locke ne partage pas l'idée selon laquelle tous les hommes sont dans les liens du péché. Mais des raisons de cette obstination irréductible que mettent certains à persévérer dans le mal, il ne nous dit rien ; il n'en peut même rien dire. Il est donc

---

<sup>26</sup> Sur la question de la conception lockienne du péché, voir Ian Harris, *The Mind of John Locke. A study of political theory in its intellectual setting* (Cambridge : Cambridge University Press, 1998), et en particulier le chapitre 9 (« Theology and Conduct in *STCE* »).

<sup>27</sup> On songe à « the corruption, and viciuosness of degenerate men », dont parle Locke dans *ST*, 9, 28, 179.

<sup>28</sup> « If it be any father's misfortune to have a son thus perverse and intractable, I know not what more he can do but pray for him » [*STCE*, §87, 62].

permis de proposer l'hypothèse selon laquelle il demeure chez Locke un reste, lui aussi irréductible, de la théologie puritaine qui lui fut inculquée dans son enfance. Tout se passe en effet dans sa pensée comme si certains hommes, mais pas tous, étaient encore sous l'emprise du péché, qui n'opérerait donc pas de façon universelle, comme dans la doctrine puritaine classique, mais de façon sélective, en affectant seulement une petite partie de l'humanité. On peut être le plus grand pédagogue du monde, on ne se libère jamais tout à fait de son éducation.